

Dimanche 26 juillet 2026

MODIFICATIF

VIGILANCE FEUX DE FORÊTS – RISQUE D'INCENDIE TRÈS SÉVÈRE

**Fermeture des massifs de l'Arbois, Montaiguët, Sainte-Victoire et Concors
et
Interdiction des travaux après 13h dans 12 massifs forestiers sur 25**

Lundi 27 juillet 2026

En raison des conditions météorologiques attendues demain, lundi 27 juillet, le niveau de risque incendie est jugé **très sévère** dans les massifs de **l'Arbois, Montaiguët, Sainte-Victoire et Concors**.

Les précipitations orageuses survenues dans la journée du samedi 25 juillet ont été très hétérogènes et n'ont pas concerné de manière uniforme l'ensemble des massifs forestiers des Bouches-du-Rhône. Les secteurs de l'Arbois, de Montaiguët, de Sainte-Victoire et de Concors n'ont pas bénéficié d'un apport suffisant pour réduire significativement le niveau de risque.

Par ailleurs, le vent annoncé pour la journée de lundi est susceptible de favoriser toute propagation rapide d'un départ de feu.

En conséquence, **l'accès, la présence, la circulation des personnes ainsi que tous les travaux susceptibles de provoquer un départ de feu sont strictement interdits** dans ces quatre massifs pour la journée du **lundi 27 juillet 2026**.

Pour les 12 massifs forestiers suivants, les travaux susceptibles de provoquer un départ de feu sont interdits à partir de **13 heures**. Ces travaux restent autorisés **de 5 heures à 13 heures**, à condition de disposer sur place d'un dispositif de prévention et d'extinction adapté.

- | | | |
|--------------------|-----------------|------------------------|
| • Chaîne-des-Cotes | • Quatre Termes | • Côte Bleue |
| • Lançon | • Trévaresse | • Collines de Gardanne |
| • Les Roques | • Castillon | • Regagnas |
| • Pont de Rhaud | • Sulauze | • Étoile |

L'accès, la présence et la circulation des personnes demeurent autorisés dans ces douze massifs forestiers. Toutefois, le risque d'incendie reste **élevé** sur l'ensemble du département et impose à chacun la plus grande vigilance.

Il est rappelé que les travaux concernés sont ceux susceptibles de générer des points chauds ou des étincelles (travaux agricoles et forestiers, débroussaillage mécanique, travaux du bâtiment et des travaux publics, entretien au moyen d'engins thermiques ou tout autre matériel pouvant être à l'origine d'un départ de feu).

POUR RAPPEL :

- 9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et 1 sur 2 est lié à une imprudence.
- Pour se protéger des incendies et préserver la végétation, adoptons les bons réflexes :
 - ✓ Respecter les interdictions d'accès aux massifs
 - ✓ Feu & barbecue interdits aux abords des forêts
 - ✓ Interdiction de fumer en forêt
 - ✓ Jeter ses mégots dans un cendrier et non par la fenêtre de son véhicule
 - ✓ Ne pas faire de travaux sources d'étincelles à proximité de végétation
 - ✓ Témoin d'un départ de feu, appelez le 18 ou le 112.
- La cartographie d'accès, présence et circulation des personnes dans les massifs pour la journée du lendemain, est accessible ici : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/13>
- Liste des massifs des Bouches-du-Rhône : Montagnette, Rougadou, Alpilles, Chambremont, Chaîne-des-Cotes, Lançon, Les Roques, Pont de Rhaud, Quatre Termes, Concors, Trévaresse, Castillon, Sulauze, Arbois, Côte Bleue, Collines de Gardanne, Montaiguët, Regagnas, Sainte-Victoire, Etoile, Garlaban, Sainte-Baume, Calanques, Cap Canaille, Grand Caunet.